

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE du MARDI 28 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le vingt et un janvier, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Claude LANGRENÉ, Maire.

Présents : MM. LANGRENÉ Claude, JEAUNAUX Jérôme, PROUVOST Gérard, FOURRÉ Georges, HERDHUIN Jacques, DECHAMPS Éric et Mmes LAVA Francine, SANCHEZ Marie, NAUDE Marie-Josèphe, PLANSON Patricia, PETIT Marie-Christine, et LEGUILLETTE Christine.

Absents ayant donné pouvoir : M. ROMELOT Jean à M. PROUVOST Gérard, M. ROBERT Denis à Mme LEGUILLETTE Christine, M. DIDIER Gérard à Mme PLANSON Patricia, Mme MACREZ Stéphanie M. LANGRENÉ Claude et Mme FETY Nora à Mme NAUDÉ Marie-Josèphe.

Absent excusé : M. BESSÉ Jean-Pierre.

Absents : Mmes BIBLOCQ Stéphanie, DOINEL Josiane, SONNETTE Séverine, et MM. TEKOUK Beudihiba et FALLET Jean-Luc.

Le Conseil Municipal a choisi, comme secrétaire de séance Mme NAUDÉ Marie-Josèphe.

Le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2019 est adopté à l'unanimité, sans observations.

### **ECHANGE DE PARCELLES COMMUNE / DUBOIS ELISE – DELIBERATION DU 04.11.2019 ET DU 12.12.2019 – NOUVELLE SITUATION CADASTRALE**

Le bornage définitif ayant été réalisé dans le cadre de l'échange entre la commune et Madame Elise DUBOIS, Monsieur le Maire propose une nouvelle rédaction des délibérations des 04.11.2019 et 12.12.2019.

Madame DUBOIS propriétaire de la parcelle AB 243 cède à la commune la parcelle AB 495 à une superficie de 55ca.

La commune cède à Madame Elise DUBOIS les parcelles :

- AB 497 d'une superficie de 1a 08 ca
- AB 498 d'une superficie de 29 ca
- AB 499 d'une superficie de 14 ca

Les parcelles AB 498 et AB 499 font partie du domaine public. Le Conseil Municipal constate que ces parcelles ne sont pas à usage public.

En conséquence, le Conseil Municipal décide le déclassement de ces parcelles pour les transférer dans le domaine privé, approuve l'échange avec Madame Elise DUBOIS et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Les frais relatifs à cet échange (bornage, frais de notaire) seront pris en charge par la commune.

Cet échange sera complété par la cession à Madame DUBOIS d'une parcelle le long de la parcelle AB 239 complétée par la régularisation concernant la propriété de Madame VAN STEENLANDT Monique, cadastrée AB 238 (Délibération du 12/12/2019).

Le Conseil Municipal, valide ces échanges, approuve la nouvelle situation cadastrale et autorise le Maire à signer les actes correspondants avec 16 Pour et une abstention (Christine LEGUILLETTE).

### **DELEGATION DE SIGNATURE.**

Monsieur le Maire fait savoir que Madame Martin, Receveur Municipal à Charly-sur-Marne a reçu une note d'informations concernant la fin de mandat des élus.

Avec la signature électronique des bordereaux de mandats et de titres, un temps de latence va être engendré en raison de la fabrication des nouvelles clés de signature électronique ou l'obtention par Hélios de la nouvelle signature électronique en cas de changement de Président de Communauté ou de Maire.

L'article L2122-19 du CGCT permet au Maire ou au Président des EPCI de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature :

1° Au directeur général des services et au directeur général adjoint des services de mairie ou d'EPCI

2° Au directeur général et au directeur des services techniques ;

3° Aux responsables de services communaux.

Par conséquent, le Maire propose de donner délégation de signature à Madame NAUDÉ Valérie, Secrétaire Générale de la Commune de Charly-sur-Marne pour les mandats et titres de fonctionnement, d'investissement et de payes et ce à compter de sa fin de mandature jusqu'à l'obtention par le nouveau Maire de sa signature électronique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

– Autorise le Maire de donner délégation de signature à Madame NAUDÉ Valérie, Secrétaire Générale de la Commune de Charly-sur-Marne pour les mandats et titres de fonctionnement, d'investissement et de payes et ce à compter de sa fin de mandature jusqu'à l'obtention par le nouveau Maire de la commune de sa signature électronique.

### **MODIFICATION STATUTS AGEDI.**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu d'AGEDI (Agence de Gestion et Développement Informatique), syndicat auquel la commune verse une participation dans le cadre de la dématérialisation des actes administratifs au contrôle de légalité.

Pour rappel, le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joints en annexe,
- Approuve le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- Approuve la modification de l'objet du syndicat,
- Autorise Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

### **MAITRISE D'ŒUVRE POUR AMENAGEMENT ET CREATION RESEAU EAUX PLUVIALES ROUTE DE PAVANT.**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la maîtrise d'œuvre du cabinet Infra Etudes pour les travaux d'aménagement et la création d'un réseau eaux pluviales Route de Pavant pour un montant de 13.907,20 € HT soit 16.688,64 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce contrat de maîtrise d'œuvre.

### **MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE.**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la maîtrise d'œuvre du cabinet Infra Etudes pour les travaux d'entretien et de rénovation de voirie à savoir :

- Rue Paul Hivet ECF
- Rue Leduc de la Tournelle ECF
- Route des Fermes « bois » ECF
- Route du Rez trottoir devant le cimetière
- Rue Paul Hivet
- Entretien diverses voiries

Pour un montant total de 9.564,95 € HT, soit 11.477,94 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce contrat de maîtrise d'œuvre.

### **DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APV (AISNE PARTENARIAT VOIRIE).**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les travaux de voirie à envisager pour 2020. Après en avoir, délibéré, le Conseil Municipal sollicite des subventions au titre du dispositif APV pour les travaux suivants :

Nature des travaux	Appellation et N° de la voie	Linéaire en m	Montant opération TTC en €	Montant opération HT en €
Voirie ECF	VC 9 Rue Paul Hivet	250	31.483,88	26.236,57
Voirie ECF	VC 4 Rue Leduc de la Tournelle	270	12.450,71	10.375,59
Voirie ECF	VC 4 Route des Fermes (bois)	645	26.381,25	31.657,50
Voirie	VC 4 Route du Rez Cimetière ancien trottoirs	160	63.907,20	53.256,00
Voirie	VC 9 Rue Paul Hivet + Plateau	250 + Plateau	17.424,56	14.520,47
Voirie	VC 29 Route de Pavant	400	169.164,19	140.970,16
<b>Programme</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1975</b>	<b>320.811,79</b>	<b>277.016,29</b>

## DU CONSEIL MUNICIPAL

- s'engage :
- à affecter à ces travaux 320.811,79 € sur le budget communal,
- à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

### **DEMANDE DE SUBVENTION API ET DETR POUR TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ALARME INCENDIE.**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'installer une alarme incendie avec des diffuseurs sonores et lumineux à l'école élémentaire et salle de l'amicale pour la mise en sécurité des personnes et des biens.

Le coût de ses travaux s'élève à 8.670,02 € HT soit 10.404,02 € TTC et seraient financés par :

API	25%	2.167,50 €
DETR	30%	2.601,00 €
Fonds propres		5.635,52 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce projet et le plan de financement proposé.

Il autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux et de l'Aisne Partenariat Investissement, décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif et s'engage à prendre en charge la partie non subventionnée pour le financement de la mise en sécurité de l'école élémentaire et salle de l'amicale.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'API ET DE LA DETR POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE - ROUTE DE PAVANT.**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des travaux d'aménagement et de mise aux normes d'accessibilité des piétons Route de Pavant.

Les travaux d'un montant de 135.345,04 €, soit 162.414,05 €.

API	25%	33.836,26 €
DETR	30%	40.603,52 €
Fonds propres		87.974,27 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce projet et le plan de financement proposé.

Il autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux et de l'Aisne Partenariat Investissement, décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif et s'engage à prendre en charge la partie non subventionnée pour le financement des travaux d'aménagement de la mise aux normes d'accessibilité des piétons Route de Pavant.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'API ET DE LA DETR POUR LE RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE MAIRIE.**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le parc informatique du secrétariat de mairie ne bénéficiera plus de mise à jour de sécurité à compter de janvier 2020, qu'il y a lieu de renouveler celui-ci datant de plus d'une douzaine d'années.

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Les équipements proposés d'un montant de 14.289,04 € HT soit (17.146,854 TTC) seraient financés par :

API	25%	3.572,26 €
DETR	40%	5.715,61 €
Fonds propres		7.858,98 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce projet et le plan de financement proposé.

Il autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux et de l'Aisne Partenariat Investissement, décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif et s'engage à prendre en charge la partie non subventionnée pour renouvellement du parc informatique de la mairie.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'API ET DE LA DETR POUR LA TOITURE DU BATIMENT DE LA POSTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état de la toiture du bâtiment abritant le bureau de poste de la Commune. Cette toiture terrasse installée en 1979 présente des fuites récurrentes qui gênent le fonctionnement des services de la poste.

En conséquence, il est urgent de réaliser la réfection de cette toiture.

Le Conseil Municipal approuve ces travaux et sollicite les subventions au titre de l'API et de la DETR suivant le plan de financement :

Coût de l'opération : 23.672,88 € HT soit 28.407,46 € TTC.

Département API	25%	soit 5.918,22 €
Etat DETR	30%	soit 7.101,86 €
Total des recettes		soit 13.020,08 €
Fonds propres		15.387,38 € TTC

Il autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux et de l'Aisne Partenariat Investissement, décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif et s'engage à prendre en charge la partie non subventionnée pour la toiture du bâtiment de la poste.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ASSOCIATION.**

Monsieur le Maire présente le projet de l'association Musiques et Scène le 14 mars prochain à Charly-sur-Marne. Ce concert nécessite la location d'un piano de grande qualité pour un coût de 800€.

Aussi l'association sollicite une aide financière pour la location de ce matériel.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré est favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de 800€. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.

### **QUESTIONS DIVERSES**

– Une balade thermique avec les habitants organisée par l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) le mardi 11 février, rendez-vous à 18h00 à la mairie. Cet organisme propose de repérer quelques habitations pour fuites de chaleur.

Eléments explicatifs et inscriptions sur le site [www.alecsudaisne.fr](http://www.alecsudaisne.fr)

## DU CONSEIL MUNICIPAL

- Monsieur le Maire fait part qu'il a été informé par ENGIE GREEN de la remise en marche prochaine du site éolien de la Picoterie.
- Monsieur Georges FOURRÉ informe que la taxe sur les éoliennes pour l'année 2018 n'a pas été versée à la Communauté de Communes du canton de Charly-sur-Marne, ni à Charly-sur-Marne d'ailleurs, ni à l'Epine-aux-Bois. Les collectivités concernées sont toujours dans l'attente des Services Départementaux à ce sujet.
- Récompenses des plus belles illuminations 2019 en mairie le samedi 1<sup>er</sup> février 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 50.